



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 4 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 29 mai 2026

Secrétaire de séance : *Monsieur Rémy NEIRINCK*

L'An deux mil vingt-six, le quatre juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RIME, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX (arrivée à 19h25), Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Aurélie LAPERE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Madame Céline AUBERT, Monsieur Benjamin HAEUW, Monsieur Gautier MIGNOT (arrivé à 19h10), Madame Caroline HAEUW, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Camille JOUMIER, Monsieur Rémy NEIRINCKX.

Excusé(s) ou Absent(s) : (6) Madame le Maire (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Marco BALDUYCK (pouvoir donné à Arnaud DELCOUR), Monsieur Luc LECRU (pouvoir donné à Aurélie LAPERE), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Marylène HEYE).

2026/053 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Madame le Maire

Vu en commission générale le 26 mai 2026

- Vu l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au rôle de la commission d'appels d'offres et aux règles se rapportant à sa composition, prévoyant que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres.

- Vu l'article L. 1411-5 du CGCT définissant les règles relatives à sa composition et précisant que la commission est composée du maire ou de son représentant, président, et par cinq membres titulaires et autant de membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

- Vu la délibération n°2026/014 du Conseil municipal de ce même jour prévoyant les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des représentants de la commune à cette commission d'appels d'offres.

- Considérant que l'élection des membres de la commission peut se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du conseil municipal, la règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal :

- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A obtenu

- Liste du groupe « NEUVILLE A VENIR » : 33 voix
 - Titulaires :
 - M. Alain RIME
 - M. Philippe VYNCKIER-LOBROS
 - M. Arnaud DELCOUR
 - M. Luc LECRU
 - M. Jérôme LEMAY
 - Suppléants :
 - M. Yann BOURGEOIS
 - M. Benjamin HAEUW
 - M. Jimmy COUPE
 - Mme Marylène HEYE
 - Mme Aurélie LAPERE

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-Présidente du Département du Nord

Conseillère de la Métropole Européenne de Lille